

Questions orales

M. Brisco: Monsieur l'Orateur, sans accepter la remarque du ministre des Transports à l'endroit du député de Hamilton-Ouest, un coup bas à mon sens, je voudrais demander au ministre s'il a une idée de ce que tous ces billets gratuits coûtent aux contribuables.

M. l'Orateur: A l'ordre. Ce n'est sûrement pas le moment de demander ce renseignement.

* * *

LE NORD CANADIEN

LA QUESTION DE LA PART CANADIENNE DANS LA
CONSTRUCTION D'USINES ET DE PIPE-LINES DANS LES
RÉGIONS SEPTENTRIONALES—LA POSITION DU
GOUVERNEMENT

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Étant donné que le gouvernement veut qu'une certaine proportion des pipe-lines aménagés en territoire canadien soient de fabrication canadienne, le gouvernement a-t-il émis certaines directives à cet égard en ce qui concerne les services d'ingénierie et la construction d'usines le long de ces pipe-lines dans les régions septentrionales.

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Je ne suis pas au courant, monsieur l'Orateur, mais il s'agit sans nul doute d'une question fort pertinente. Comme le député de Calgary-Centre le sait, nous discutons depuis quelque temps de cette situation en ce qui concerne la part mise sur pied par le ministère en collaboration avec les sociétés pétrolières intéressées, et je suis convaincu que le pipe-line devrait être surtout d'appartenance canadienne.

L'ADJUDICATION D'UN CONTRAT À DES INGÉNIEURS
ÉTRANGERS—DEMANDE D'EXPLICATIONS

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait-il vérifier le bien-fondé de la nouvelle selon laquelle un contrat aurait été adjugé il y a une quinzaine de jours à une compagnie de Calgary, qui aurait confié le travail à des ingénieurs non canadiens, bien qu'il y ait bon nombre d'excellents ingénieurs canadiens dans ce domaine.

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Je me ferai un plaisir de vérifier. Je ne suis pas au courant de l'octroi d'un tel contrat à une compagnie de Calgary.

* * *

[Français]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA PRÉSUMÉE DEMANDE DU QUÉBEC D'ANNULER LE PARDON
DE M. DESJARDINS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, en l'absence du solliciteur général et du ministre de la Jus-

[M. Marchand (Langelier).]

... tice, je désire poser une question à l'honorable premier ministre suppléant.

Il y a une dizaine de jours, le ministre de la justice du Québec annonçait qu'il faisait une recommandation au gouvernement fédéral et aux autorités responsables pour l'annulation d'un pardon déjà accordé à M. Desjardins, homme fort connu dans le domaine de la construction au Québec. Est-ce que le ministre est en mesure de dire si le gouvernement ou le ministre responsable a reçu une demande aussi officielle, et deuxièmement, dans l'affirmative, est-ce que le ministre peut dire quelle sera l'attitude adoptée ou si une décision a été prise vis-à-vis de la demande du ministre du Québec?

[Traduction]

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je n'ai été informé d'aucune demande de ce genre. Le ministre sera présent lundi et j'espère qu'il pourra répondre à la question.

* * *

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

LES CONTRATS ADJUGÉS À PRICE RUBIN SANS
L'APPROBATION DU CONSEIL DU TRÉSOR—DEMANDE
D'EXPLICATIONS

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au président du Conseil du Trésor. Le 9 mai 1975, je lui ai posé certaines questions pendant l'examen de ses crédits au sujet du contrat adjugé à Price Rubin sans l'approbation du Conseil du Trésor. Je n'ai pas encore reçu de réponse du ministre. J'ai dit plus tôt que j'accepterais qu'il me réponde par lettre s'il le désire. Le ministre est-il prêt à répondre à cette série de questions?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, il me fait plaisir de transmettre immédiatement la lettre à l'honorable député.

* * *

[Traduction]

LA SANTÉ

LA VENTE DE CHAROGNE AU QUÉBEC EN DÉPIT DES
CONSTATATIONS DES INSPECTEURS FÉDÉRAUX—DEMANDE
D'EXPLICATION

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social une autre question au sujet de la révélation scandaleuse selon laquelle il semblerait que de la charogne a continué d'être mise sur le marché au Québec pendant deux ans environ après que les inspecteurs du ministre se furent rendus compte de la situation. Étant donné que les inspecteurs ont le pouvoir de saisir la viande impropre à la consommation humaine et d'empêcher qu'elle soit vendue, quelles directives le ministre a-t-il données à ses inspecteurs pour empêcher cette viande d'être mise sur le marché pendant le cours de l'enquête?